



Mise en ligne le 26/04/2024

**N° 2024/41**  
**du 25 avril 2024**

# **DELIBERATION**

*portant attribution de subventions pour la pratique de sport*

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- VU la loi n°69-05 du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et dépendances,
- VU la loi n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU le budget de l'exercice 2024,
- La commission des sports entendue en sa séance du mardi 16 avril 2024,
- Sur proposition du maire,

## DECIDE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Sont accordées au titre de l'exercice 2024 aux associations dont les noms suivent, les subventions ci-après :

ATTRIBUTAIRE	OBJET	MONTANT EN FCFP
Le Petit Train section rugby	Déplacement des U16 en Polynésie française en octobre 2024	954 654
Société des Courses hippiques de La Foa	Prix de la Commune de Païta	150 000
<b>TOTAL SUBVENTIONS ANNUELLES</b>		<b>1 104 654</b>

### ARTICLE 2 :

Une subvention exceptionnelle est attribuée à titre individuel :

ATTRIBUTAIRE	OBJET	MONTANT EN FCFP
Léilany IPUNESSO	Aide aux frais de participation aux tournois professionnels 2024	200 000
<b>TOTAL SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE DROIT PRIVEE</b>		<b>200 000</b>

### ARTICLE 3 :

La dépense est imputée à l'article 6 574 et 674 5

### ARTICLE 4 :

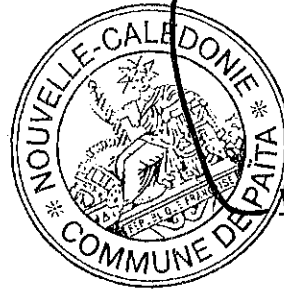
Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5**

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud, notifiée aux intéressés et publiée sur le site internet de la commune.

LE SECRETAIRE DE SEANCE



LE MAIRE

  
Willy GATUHAU

**AMPLIATIONS :**

- Registre..... 1
- DLAJ..... 1
- S.G..... 1
- Service des sports ..... 1
- Service des finances ..... 1
- Trésorier de la Province Sud.. 1
- Archives..... 1
- intéressés ..... 3